

INFO ADIM MONTRÉAL

LA TOURNÉE DES BC pour informations sur les assurances collectives, débuterons à la fin du mois de mars 2018. C'est le temps de prendre une décision et de faire valoir votre opinion. Des représentants CSQ-FIPEQ seront présents. Voici les dates:

28 mars 19 h: BC Parc et BC Jardin des Fruits
Centre Communautaire de Côte-des-Neiges
6767 Côte-des-Neiges, salle 697 H3S 2T6

29 mars 19 h: BC Tchou-tchou et BC Jardin des Rêves -
ADIM-Montréal
433 Chabanel O, suite 203 H2N 2J4

3 avril 19 h: BC Cavendish
Provigo St-Jacques 6600, St-Jacques O H4B 1V8

5 avril 19 h: BC Panda et La Pointe -
Provigo St-Jean 4849 Boul Saint-Jean H9H 2A9

9 avril 19 h: BC Enfants Soleil -
Centre de loisir monsieur Pigeon
5550 Rue Angers H4E 4A5

10 avril 19 h: BC Maisons Enjouées -
CSQ
9405 Sherbrooke St E, Montreal, QC H1L 6P3

Au plaisir de vous rencontrer en grand nombre!!!

**Journée APSS (AD) service fermé pour pâques:
Lundi 2 avril**

**N'oubliez pas de prendre vos journées AN avant
le 31 mars 2018.**

Équipe Adim-Montréal

Présidente:
Danielle Fortier
514-250-5529

1ère vice-présidente:
Maria Luisa Iturra
514-919-5545

2ième Vice-présidente
Dumitrina Schiman
514-553-7744

Trésorière
Stella Neacsu
514-260-5545
Secrétaire
Silvana Wallace (anglais)
514-917-5545



Dans ce numéro

Mot de l'équipe.....	1
Subvention.....	2
Relations de travail.....	3
Relations de travail	4
Relations de travail	5
Assurance.....	6
Calendrier CE.....	7
Bricolages.....	8

Augmentation de la subvention au 1^{er} avril 2018

Au 1^{er} avril prochain, votre subvention, les retenues pour APSS et les différentes allocations, seront majorées. Vous retrouverez dans le tableau ci-dessous la valeur des sommes augmentées :

	Au 1 ^{er} avril 2018	Au 1 ^{er} avril 2017	Au 1 ^{er} janvier 2018 <i>Ajustement de l'augmentation de la contribution réduite par jour d'occupation pour les enfants de 59 mois ou moins</i>
Subvention	29,46 \$	28,88 \$	-1,05 \$ <i>*La valeur de la contribution parentale de base est fixée à 8,05 \$. La RSG perçoit 8,05 \$ du parent et elle conserve 7,00 \$, d'où la remise de 1,05 \$</i>
Retenues pour les jours d'apss	2,69 \$	2,64 \$	Non applicable
Enfants de 17 mois ou moins	10,97\$	10,75 \$	Non applicable
Enfants handicapés de 59 mois ou moins	36,46 \$	35,88 \$	Non applicable
Enfants d'âge scolaire (jour de classe)	2,57 \$	2,52 \$	Non applicable
Enfants d'âge scolaire (jour pédagogique)	17,27 \$	16,93 \$	Non applicable

VENTILATION DE LA SUBVENTION PAR JOUR D'OCCUPATION

Période	Allocation pour enfants de 59 mois ou moins	Valeur et retenue pour les journées d'APSS	Compensation pour les protections sociales (18,593 %)	Valeur de la subvention avant toute allocation supplémentaire
1 ^{er} avril 2018	22,57 \$	2,69 \$	4,20 \$	29,46 \$
1 ^{er} avril 2017	22,13 \$	2,64 \$	4,11 \$	28,88 \$

1-Relations de travail

Utilisation d'une grille d'évaluation sur la qualité éducative par le BC

Qu'en est-il vraiment quant à l'utilisation de tels outils?

Vers la fin du mois d'octobre 2017, le ministère de la Famille a publié un bulletin d'information sur la qualité éducative intitulé « INFO-QUALITÉ ». Voici le lien pour obtenir ce document :

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/info-qualite-Vol1-No1-aut2017.pdf>

À la page 6, le ministère indique qu'en 2016 des projets-pilotes se sont déroulés dans des CPE et garderies. En voici un court extrait:

« Le projet pilote visait à tester une démarche et des outils qui pourraient par la suite permettre d'évaluer la qualité éducative dans l'ensemble des CPE et des garderies. »

Et le milieu familial?

Les services de garde en milieu familial n'étaient pas visés par le projet pilote, puisque leur réalité est différente des CPE et des garderies. Un travail de réflexion est en cours pour déterminer ce qui pourrait être réalisé afin d'évaluer la qualité éducative de ces services.

Vos représentantes de la FIPEQ-CSQ ont questionné le ministère sur la mise en place du processus d'évaluation et d'amélioration de la qualité des services de garde éducatifs découlant du projet de loi 143, notamment en regard des milieux familiaux. Le ministère a répondu que l'élaboration et la mise en place de ces processus d'évaluation et d'amélioration des services visaient, dans un premier temps, les installations (CPE). En ce qui concerne les milieux familiaux, les travaux ne sont pas encore débutés et l'horizon pour la mise en place de ces pratiques est de l'ordre de 5 ans.

L'évaluation du BC peut-elle entraîner des conséquences pour une RSG?

Les conclusions de l'évaluation de la qualité éducative retenues par un BC ne doivent pas avoir pour effet d'excéder les exigences légales. Par exemple, le BC ne peut pas imposer des formations en sus de celles prévues à la loi et au règlement. Il ne peut pas non plus obliger la RSG à recevoir du soutien pédagogique ou technique, car notamment l'article 42 7° de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (LSGEE) énonce ce qui suit :

« 42. Le bureau coordonnateur a pour fonctions, dans le territoire qui lui est attribué:

7° d'offrir, sur demande, un soutien pédagogique et technique; »

Comment doit agir une RSG pour se protéger ?

Premièrement, lors de la visite de conformité, il devrait y avoir des échanges d'informations entre l'agent de conformité et la RSG. Celle-ci devrait pouvoir donner son point de vue ou des explications sur les pratiques en vigueur dans son service de garde, sur les manières d'agir avec les enfants, etc.

L'article 86 du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RSGEE) mentionne que chaque visite doit faire l'objet d'un rapport de visite.

« 86. Le bureau coordonnateur doit effectuer annuellement 3 visites à l'improviste de la résidence ...

Le bureau coordonnateur peut également rendre visite à l'improviste à la responsable à la suite d'une plainte...

Ces visites et le suivi d'une plainte doivent faire l'objet d'un rapport. »

(suite page 4)

En conséquence, à titre de RSG vous devriez toujours demander que vous soit transmise une copie de ce rapport de visite. S'il ne vous est pas acheminé rapidement, demandez-le par écrit au BC. Une fois le rapport de visite obtenu, prenez le temps de le lire intégralement. En cas de désaccord avec les commentaires du BC, nous vous suggérons de soumettre par écrit au BC vos propres commentaires et exigez que votre version des faits soit classée dans votre dossier. En cas de doute, n'hésitez pas à requérir l'assistance de votre syndicat afin d'adopter la conduite la plus appropriée.

Au sujet d'une demande du BC de signer un rapport de visite, sachez que, légalement, vous n'avez aucune obligation de le signer. Dans l'éventualité où vous souhaitez le signer, assurez-vous de l'avoir lu avant, et ce, sans être bousculée dans le temps! Ce n'est que si vous êtes totalement en accord avec les observations qui y apparaissent que vous pourriez le signer.

Si une visite de conformité se déroule de façon inappropriée, nous vous suggérons de noter notamment :

- l'heure d'arrivée et de départ de l'agent de conformité (en cas d'une visite trop longue);
- les propos ou comportements inadéquats de la personne représentant le BC;
- l'ouverture ou non de la représentante du BC à vous permettre d'expliquer vos modes de fonctionnement ou vos décisions.

Dans le cas où vous jugez que le nombre de visites ou le cadre dans lequel elles se déroulent sont abusives, nous vous suggérons de contacter votre syndicat et d'en discuter. Le syndicat évaluera les actions à poser afin de faire cesser ces façons de faire.

RECOMMANDATIONS

- ♦ À la suite d'une visite à l'improviste ou pour un suivi de plainte ou d'une contravention, **DEMANDEZ TOUJOURS** une copie du rapport de visite;
- ♦ Si ce rapport n'est pas reçu rapidement : **PAR ÉCRIT, DEMANDEZ-EN UNE COPIE AU BC;**
- ♦ **Advenant que la visite se déroule de façon inappropriée, que celle-ci vous semble abusive, CONTACTEZ VOTRE SYNDICAT POUR EN DISCUTER ET VOIR QUELLE MESURE POURRAIT ÊTRE ENVISAGÉE POUR FAIRE CESSER CES PRATIQUES.**

2– Relations de travail

Le savon à vaisselle doit-il être mis sous clé?

L'article 121.9 énonce que tous les produits toxiques et tous les produits d'entretien doivent être sous clé et hors de la portée des enfants. Bien sûr, s'ils sont entreposés dans une pièce fermée et inaccessible aux enfants, alors ils sont considérés comme étant sous clé. La seule exception que l'article 121.9 prévoit est celle pour le distributeur de rince-mains à base d'alcool, c'est-à-dire les produits de type « Purell ». Celui-ci doit demeurer hors de la portée des enfants, mais il n'est pas nécessaire qu'il soit sous clé. Le ministère de la Famille nous a confirmé qu'il considère toujours le savon à vaisselle comme étant un produit d'entretien.

Toutefois, nous vous rappelons que certains produits d'hygiène personnelle (savon à mains, crème à main, shampoing, etc.) ne sont pas des produits d'entretien. Il faut toutefois toujours garder à l'esprit que certains de ces produits personnels peuvent représenter un danger pour les enfants. En conséquence, assurez-vous que ces produits soient rangés hors de la portée des enfants et que les enfants soient sous surveillance lorsqu'ils sont utilisés.

RECOMMANDATIONS

Le savon à vaisselle est considéré comme étant un produit d'entretien qui doit être rangé dans un endroit sous clé.

Règlement sur les lits d'enfant, berceaux et moïses (RLEBM) le 29 décembre 2016

Nous vous faisons maintenant part des balises retenues sur l'utilisation des lits à montants et barreaux à côté abaissable.

Rappelons d'abord que, conformément à l'article 94 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE), les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) doivent s'assurer que tout lit d'enfant utilisé ou fourni à un enfant en service de garde est conforme au RLEBM en vigueur.

Le Ministère vous avise :

- ♦ qu'il permet l'utilisation d'un lit d'enfant à montants et barreaux ne possédant aucun côté abaissable et qui n'a pas fait l'objet d'une modification;
- ♦ qu'il tolérera l'utilisation d'un lit exempt de côté abaissable à la suite de l'installation de la trousse de réparation ou de modification fournie par le fabricant et permettant de convertir le côté abaissable en côté fixe;
- ♦ qu'il demande de conserver les documents démontrant que le lit a été fabriqué avec des côtés fixes ou que la trousse de modification a été fournie par le fabricant et installée selon les directives du fabricant ou que le lit a été fabriqué et acheté après le 29 décembre 2016.

Il est également important de vous assurer que les lits d'enfant utilisés :

- ♦ sont en bon état et assemblés selon les instructions du fabricant;
- ♦ ne font pas l'objet d'un rappel de Santé Canada;
- ♦ n'ont pas de pièces lâches, brisées ou manquantes. À ce sujet, une attention particulière doit être portée aux lits d'enfant datant de plus de dix ans.

Le Ministère vous informe également que la revente et même le don d'un lit d'enfant non conforme au RLEBM sont interdits par le RLEBM. En cas de remplacement d'un lit d'enfant, le Ministère vous encourage à apporter tout lit non conforme, ainsi que, le cas échéant, tout matelas, à un point de récupération. Pour trouver le centre le plus près d'un service de garde, vous pouvez consulter la page suivante :

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/points-de-recuperation>

INFO –ASSURANCE

ASSURANCE MALADIE ENFANT À CHARGE ET CONGÉ

SABBATIQUE SCOLAIRE.

Lorsqu'un enfant à charge, étudiant entre 18 et 25 ans, prend un congé sabbatique scolaire (ne fréquente plus un établissement d'enseignement à temps plein), il ne peut maintenir son statut d'enfant à charge et n'est plus admissible à la garantie d'assurance maladie. Dans ces circonstances, il doit s'inscrire au Régime public d'assurance médicaments de la RAMQ. Lors de son retour aux études, s'il s'inscrit et fréquente un établissement d'enseignement à temps plein, il devient à nouveau admissible à la garantie d'assurance maladie détenue par la personne adhérente. La personne adhérente doit informer l'assureur par écrit.

MARS 2018

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13 CF	14 CF	15 CF	16	17
18 Formation 6hrs RSG	19	20	21	22	23	24
25	26 CE CSA	27 Préparation pour tournée (formation CE)	28 Tournée BC Parc—Jardin des fruits	29 Tournée BC Tchou-tchou / Jar- din des Rêves	30	31

AVRIL 2018

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1 Pâques	2 Journée APSS	3 Tournée BC Cavendish	4	5 Tournée BC Panda—La pointe	6	7
8	9 Tournée BC Enfants Soleil	10 Tournée BC Maisons Enjouées	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24 CE	25	26	27	28
29	30					

CF— Conseil Fédéral

CSA— Conseil Sectorielle des ADIMS

CE - Comité Exécutif

Quelques idées de bricolages et activités
pour pâques



Joyeuse Pâques

À nos RSG Irlandaises Joyeuse St-Patrick

Adim-Montréal

433 Chabanel Ouest, suite 203

Montréal, Québec.

H2N 2J4

English (HCP) phone number

514 917-5545

Courriel

g50.adim.montreal@lacsq.org

Site Web: [http://](http://www.adimmontreal.com/)

www.adimmontreal.com/

Inscription pour places disponibles:

monmilieufamilial.org

